[illegible] que se propose d'employer [illegible] assure qu'un service d'urgence [illegible] rement restreint [illegible] ... on [illegible] ... pratiques [illegible] de la lumière Morse et, de ce fait, [illegible] des communications se trouve [illegible]

L'expression des signes et des points qui [illegible] intervalle lignes de l'alphabet Morse est provoquée dans M. télégraphie [illegible] par un réglage mécanique des [illegible] employés. On, en obtenu [illegible] 1 kilo de bobine [illegible] 700 à 800 mots à l'heure, alors que ce chiffre est réduit à 600 mots avec le télégraphe [illegible]

Le Congrès des Travailleurs DES CHEMINS DE FER

Ce [illegible] Paris, 4 mai. [illegible] le Ministère des Travaux publics [illegible] des travailleurs des chemins de fer. Tous les réseaux sont représentés par des délégués.

M. Guérard a donné lecture, au nom de la [illegible] d'administration, d'un rapport sur le développement du syndicat national.

LE PERSONNEL DES CHEMINS DE FER

Les travailleurs du réseau de l'Etat

Avant de venir au congrès national, les délégués des travailleurs de chemins de fer se sont réunis par groupes de réseaux.

Ainsi les délégués des travailleurs du réseau de l'Etat (anciens réseaux Ouest-et-Etat réunis) adhérents au syndicat Guérard, ont tenu leur congrès particulier. Cinquante-quatre groupes étaient représentés par cinquante-six délégués.

Après avoir élaboré un cahier de revendications et nommé une délégation qui, vendredi matin, se jumelaire sa directeur des chemins de fer, les délégués ont décidé « la tactique de l'organisation ».

[illegible] le premier était [illegible]

Le congrès [illegible] ne sera un fait accompli que le jour où le [illegible] général organisé sera pris possession des [illegible] de production.

Affirme son indéfectible attachement à la C. G. T., organe nécessaire de cohésion et d'action pour la réalisation de ce haut idéal ;

Décide en outre à cet égard [illegible] par l'intermédiaire de la [illegible] pour le [illegible] des [illegible] considère que pour en résulter il peut être obligé d'avoir recours aux pouvoirs publics qui [illegible]

[illegible] deux objets, 1° l'exclusion de toute incursion [illegible] le domaine de la politique ou de la politique. »

Le second ordre du jour de tendance plus [illegible] disait que « le congrès [illegible] déclare ordinaire de tout rous venant ayant pour but l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes ».

Le premier de ces ordres du jour a réuni 48 voix et le second 18. La première tendance en a gagné deux, par suite du ca vote à 17 représentants et la seconde à 5, le congrès du réseau a été nommé d'après ces indications.

Les délégués ont, avant de se séparer, voté un ordre du jour de « fraternelle sollidarité » en faveur des [illegible]

Les travailleurs du réseau P. L. M.

Les délégués de P.-L.-M. se sont réunis à Villeneuve-Saint-Georges. Ils étaient 84, représentant 45 groupes qui comprennent 16,946 syndiqués.

Sur la question des retraites, les délégués qui décide « de maintenir intégralement le projet gouvernemental et d'employer tous les moyens pour le faire aboutir, même jusqu'à la grève. »

Ils ont adopté le principe de la transformation du syndicat national en fédération nationale, à laquelle pourraient adhérer les ouvriers de tous les réseaux, sans distinction de catégories, et ont affirmé leurs préférences pour la tactique révolutionnaire » et indiqué qu'à l'avenir les membres du conseil d'administration du syndicat national « devraient en toute circonstance s'inspirer de l'état général des travailleurs, groupés dans leur organisation centrale, nationalement et internationalement.

Les agents des réseaux secondaires

Dans la dernière séance de leur congrès, les délégués des travailleurs des compagnies secondaires ont entendu M. Guérard rendre compte de la démarche faite auprès de la direction des chemins de fer départementaux au sujet du licenciement de l'agent Lenger. Ils ont donné pleins pouvoirs à M. Guérard pour prendre toute mesure qu'il jugerait utile dans le cas où la réintégration ne serait pas accordée à brève échéance.

Au sujet des retraites, l'ordre du jour suivant a été adopté :

Le congrès des compagnies secondaires maintient sa demande tendant à faire aboutir dans le projet gouvernemental de la même de notre [illegible] avec les modifications proposées par la syndicat national ;

Déclare n'accepter aucun autre projet et décide d'employer tous les moyens [illegible] pour obtenir satisfaction.

Un incident original. — La presse se retire

Paris, 4 mai.

Un incident assez original s'est produit ce matin au Congrès.

Après avoir [illegible] un délégué de la section du [illegible] Chambre syndicale typographique, les Congressistes avaient décidé de ne pas admettre les représentants des journaux aux à l'index par ce groupement.

Pour protester contre cette décision, tous les membres de la presse se sont alors retirés : un de leurs délégués a fait savoir au Congrès que les journalistes seraient tous admis aux séances où, dans le cas contraire, aucun compte rendu ne serait publié du Congrès.

Un [illegible] assez long et assez violent s'engagea alors au sein du Congrès et il ne prit fin qu'à six heures, par le vote d'un ordre du jour maintenant la décision prise le matin. Cet ordre du jour fut adopté par 113 voix contre 111. En conséquence, les membres de la presse se sont retirés, après avoir pris la décision de ne rien communiquer au Congrès.

LES BOUTONNIERS DE L'OISE

Paris, 4 mai.

Hier soir, à neuf heures, le médecin inspecteur Février, directeur du service de santé au ministère de la guerre, et le commandant de cavalerie Adrian sont arrivés à Méru pour procéder à une enquête sur l'état sanitaire des troupes.

Après s'être entretenus avec le colonel de Pontenilliat, de 5e cuirassiers, commandant par intérim les troupes détachées dans la région de Méru, et avec les différents chefs de corps [illegible] et les médecins militaires, le médecin inspecteur Février et le sous-intendant Adrian ont visité les cantonnements du 5e chasseurs à pied et du 5e cuirassiers.

Ils ont prescrit certaines mesures dans le but d'améliorer le qualité de l'eau employée à l'alimentation des troupes. Ils ont également pris des prélèvements de denrées.

Aujourd'hui ils inspectaient en détail les cantonnements des différents secteurs.

M. Hennion, directeur de la Sûreté générale, est arrivé en ville à Méru. L'objet de sa visite est de se rendre compte dans quelle mesure les troupes dont il dispose sont capables d'avoir recours aux pouvoirs publics qui [illegible]

[illegible] deux objets, 1° l'exclusion de toute incursion [illegible] le domaine de la politique ou de la politique. »

Le second ordre du jour de tendance plus [illegible] disait que « le congrès [illegible] déclare ordinaire de tout rous venant ayant pour but l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes ».

Le premier de ces ordres du jour a réuni 48 voix et le second 18. La première tendance en a gagné deux, par suite du ca vote à 17 représentants et la seconde à 5, le congrès du réseau a été nommé d'après ces indications.

Les délégués ont, avant de se séparer, voté un ordre du jour de « fraternelle solidarité » en faveur des [illegible]

La santé de M. Clémenceau

Paris, 4 mai.

M. Clémenceau, président du Conseil, dont l'état de santé s'améliore lentement, se trouve dans l'obligation de garder la chambre pendant quelques jours encore.

Le président du Conseil ne pourra vraisemblablement pas revenir au ministère de l'intérieur avant la fin de la semaine.

Mort de M. Guyot de Villeneuve

Paris, 4 mai.

M. Guyot de Villeneuve, ancien député de la Seine, ancien élève de l'Ecole de guerre et officier d'Etat-major démissionnaire, est mort ce matin. M. Guyot de Villeneuve était né le 6 février 1864 à Saint-Bouize (Cher). Reçu à Saint-Cyr, chargé comme officier de différentes missions militaires à l'étranger, il quitta l'armée en 1899 et était élu en 1902 député de la circonscription de Saint-Denis.

Inscrit au groupe nationaliste, il attira sur lui l'attention en portant à la tribune l'affaire dite « des fiches ».

En 1906, M. Guyot de Villeneuve fut battu par notre ami M. Hector Depasse, qui l'emporta par 9 206 voix contre 7 365.

Le Venezuela réclame Castro (?)

d'après un télégramme reçu par Castro

Paris, 4 mai.

Le télégramme suivant a été reçu par M. Castro avant son départ pour l'Espagne :

Le Venezuela est en proie à une violente révolution dirigée contre le gouvernement du général Gomez, que l'on accuse d'avoir violé la Constitution et d'avoir fait appel à l'étranger pour se défendre contre M. Castro et se maintenir au pouvoir. La population tout entière est très [illegible] ; [illegible] à cause de l'immission des [illegible] du Nord dans la guerre intérieure [illegible]. Le soulèvement des troupes est complet contre le gouvernement actuel. L'armée, aussi [illegible] le retour du général Castro. La vice-présidence Velutini est incapable de lutter contre le mouvement unanime des patriotes vénézuéliens.

LA CRISE TURQUE

Abdul Hamid et les prisonniers étrangers

Vienne, 4 mai.

On assure ici qu'une [illegible] puissances étrangères ont fait des démarches auprès des autorités militaires turques afin d'obtenir que Abdul Hamid se traitât plus doux.

Plusieurs correspondants de journaux à Constantinople se sont rendus d'un trait que [illegible] ne signaient que sous réserve. On avait trouvé parmi les papiers d'Abdul Hamid des lettres récentes de Guillaume II et [illegible] contre les jeunes-turcs.

On démentait à Berlin de source officielle que les lettres trouvées à Yildiz émanent de l'empereur Guillaume.

Revision de la Constitution

Constantinople, 4 mai.

L'Assemblée nationale n'a pas voulu attendre plus longtemps pour modifier la Constitution sur plusieurs points importants en vue de restreindre le pouvoir souverain du sultan et d'augmenter les pouvoirs des représentants de la nation.

Elle a voté hier, d'urgence, les modifications suivantes :

Le sultan, dès son avènement, prête serment à la Constitution et au Chariat devant le Parlement ; les ministres sont responsables collectivement et individuellement devant le Parlement ; le grand-vizir est le chef du cabinet.

Il ne saurait tomba par un vote de méfiance de la Chambre, le grand-vizir est chargé de former un nouveau cabinet.

Pour l'amnistie il faut une résolution de la Chambre, la censure préventive est abolie ; [illegible] ; [illegible] ; [illegible]